

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire : « Tout est sur l'organigramme pour les titulaires, vous l'avez. »

Madame BOTTAIS : « Alors, répondez-moi, ça m'évitera de m'y rendre. »

Madame le Maire : « Vous croyez que l'on connaît par cœur tous les nombres par service ? Mais je peux le faire indiquer par un technicien. »

Madame BOTTAIS : « Non, pas par service, le service technique. »

Madame le Maire : « Pourquoi le service technique plus qu'un autre ? On peut vous donner tous les services, il n'y a pas de souci. »

Madame BOTTAIS : « Parce que c'est celui-là qui m'intéresse sur le moment. »

Madame le Maire : « Ah, les autres services ne vous intéressent pas, cela m'inquiète ! »

Madame BOTTAIS : « Ne vous inquiétez pas, je vous dirai pourquoi. Mais, vous ne répondez toujours pas à ma question. »

Monsieur BORDONALI : « Pour le service technique, le nombre de temps plein par service, la catégorie, la fonction exercée, tout est complètement public, il n'y a pas de difficulté particulière. Je n'ai pas le chiffre en tête précisément dans cette présentation qui se voulait synthétique. Pour autant, on peut revenir à des questions qui sont posées et apporter des réponses sur ce type de question. »

Madame le Maire : « Dans quelques instants, vous aurez le nombre exact. »

Madame BOTTAIS : « Merci. À un moment donné, vous avez parlé d'une désignation de référent de contrôle. Comment allez-vous le choisir ? parce que vous parlez d'un référent ou d'une équipe. Comment cela se passe ? Qui choisit ? »

Monsieur BORDONALI : « Qui choisit le référent contrôle ? C'est cela que vous voulez dire ? »

Madame BOTTAIS : « Oui, comment ça se prépare une équipe de référent de contrôle ou un référent de contrôle ? »

Monsieur BORDONALI : « Alors, il y a plusieurs méthodes. Il n'y a pas une seule et unique méthode et une bonne méthode de manière générale. Ce qui me semble important, et c'est ce que je disais tout à l'heure, un référent de contrôle plus que n'importe quel autre agent, doit avoir la vision la plus objective et la plus neutre possible d'une collectivité. La plupart du temps, c'est confié soit à des expertises particulières donc à des personnes qui viennent de l'externe ou bien à un agent en interne qui va, entre guillemets, avoir un rôle très précis d'accompagnement au suivi des procédures et de l'ensemble des éléments remis et qui peut remettre des rapports, des orientations au maire sur l'amélioration des situations au sein de la collectivité et surtout répondre aux éventuels risques constatés. Encore une fois, avant de répondre à cette question, je me permets, il faudra établir une méthode précise. On est vraiment au stade premier et c'est ce que je vous disais en toute humilité : définir ce qui doit être mis en place ou peut être mis en place, mais il faut une méthode arrêtée et présentée, il faut naturellement identifier une personne en interne ou en externe ou les deux et derrière, au sein de l'organigramme, si cette piste est étudiée, celui-ci va évoluer. Donc, vous voyez, toutes ces questions doivent être posées et à ce stade-là, je serai bien mal en point de vous répondre sans donner mon avis personnel, ce qui n'est pas l'objet. Mais, il y a différentes méthodes et encore une fois, la plus neutre et la plus objective pour vous répondre. »

Madame BOTTAIS : « J'entends tout ce que vous me dites, je suis un petit peu blonde mais quand même ! Mais ça ne me répond pas véritablement en fait, ça ne me dit pas comment vous allez procéder ? Vous m'avez dit qu'il y a plusieurs méthodes. Moi, j'aimerais les connaître et j'aimerais

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

savoir celle que vous allez opter. Pareil pour l'expert. J'avais noté fonction achats dans les dépenses, principal sujet. »

Monsieur BORDONALI : « Entre autres. Pour vous répondre encore une fois, le but de l'audit était de faire un constat et de poser des orientations générales, des pistes. Aujourd'hui, vous dire les suites des pistes, en fait cela peut paraître un peu curieux, cela ne m'appartient pas. Cela appartient à l'autorité territoriale de donner les suites de l'audit organisationnel. À ce stade-là, on n'est pas encore sur la méthode, on est sur les pistes que l'on partage, avec l'intérêt des pistes qui sont plus ou moins prioritaires et la volonté de les mettre en place ou pas. Donc, je ne peux pas malheureusement vous répondre à ce stade, c'est un peu tôt. Nous sommes au stade du constat et des propositions d'amélioration. »

Madame BOTTAIS : « J'ai encore des petites questions auxquelles vous avez peut-être répondues mais cela va tellement vite que je préfère vous les poser. À l'origine, pouvons-nous savoir comment vous avez opéré pour effectuer votre audit ? Qui avez-vous auditionné ? Est-ce que ce sont les chefs de service ? Je ne sais pas si vous êtes habilité à me répondre. Avez-vous auditionné des agents, si oui, lesquels ? Si non, pour quelle raison les agents ne peuvent-ils pas s'exprimer ? Lors d'un audit, les agents sont souvent ceux qui ont enfin l'occasion d'avoir des choses à dire et le fait de ne pas leur donner la parole, pour moi, pardon, je vais être un peu directe, c'est un peu du travail à moitié fait, voire même plus orienté vers l'employeur si je peux me permettre cette constatation. Vous avez demandé des efforts pour résorber le déficit de la Commune mais ces efforts ne sont faits que par les mêmes agents, notamment ceux qui sont en place. J'ai entendu ce que vous avez dit : visiter, retravailler, repositionner. Travail d'optimiser, on appelle cela de l'optimisation mais ça leur fait peut-être du travail en plus et je suis très inquiète. Les autres, forcément, sont partis en retraite ou en arrêts maladie. Moi, j'ai une inquiétude car je voudrais bien faire un petit audit sur le plan humain. Un audit organisationnel, c'est bien mais n'est-il pas là pour coordonner et améliorer l'organisation en tenant compte du bien-être des agents ? J'ai l'impression, pardon de ma franchise, que vous ne vous rendez pas compte que cette méthodologie ne va pas permettre d'élucider les vrais problèmes mais que ça va continuer à faire poursuivre le mal-être. Et, c'est surtout cela qui m'inquiète. »

Monsieur BORDONALI : « Cela fait beaucoup de questions et je vais essayer de vous répondre de la manière la plus précise et concise possible. Sur la dernière question, la première brique dans la méthode d'analyse, c'est de faire un diagnostic. Donc, avant de recruter du personnel, avant de définir les expertises manquantes, les procédures manquantes, etc., pour tout ce qui peut être amélioré au sein de la collectivité, il faut faire un état des lieux. En tout cas, tous les systèmes d'inspection de contrôle fonctionnant comme cela : on inspecte, on regarde ; on fait un état des lieux et après on peut objectiver ou pas ce qui est améliorable. De manière générale, je reste optimiste parce qu'encore une fois, cette démarche est plus vertueuse de déterminer ce qui va, ce qui est à améliorer, ce qui fonctionne très bien, etc. Pour répondre à votre première question, les personnes auditionnées ont été présentées : les membres du comité de direction et la responsable du service cabinet avec les fonctions associées derrière. Le but, c'est de poser des questions à l'identique à 10 agents, donc on a pris près d'une heure, une heure et demie pour poser toutes ces questions pour obtenir des réponses franches. L'entretien, c'était moi et l'agent sans qu'il y ait un représentant de l'autorité territoriale, de la direction, personne. Avec des questionnaires qui sont anonymes, des comptes-rendus qui sont anonymes et d'une manière générale, le but étant de récupérer le maximum d'informations. »

Madame BOTTAIS : « Excusez-moi, je vous interromps parce qu'après, je vais être perdue. Vous parlez de l'assistante de cabinet sans la nommer effectivement et j'aimerais en savoir un peu plus parce qu'on avait un directeur de cabinet autrefois ? Maintenant, c'est l'assistante de cabinet et c'est ce qui m'épate. »

Madame le Maire : « Vous n'êtes pas censée savoir, *a priori*, mais je pense que vous le savez, je n'ai plus de directeur de cabinet, il est en arrêt et je respecte ceci. D'ailleurs, ce n'est pas un directeur de cabinet mais un responsable de cabinet, ce qui n'est pas la même chose. Donc, j'ai une assistante qui fait foi de secrétariat uniquement. »

Madame BOTTAIS : « Depuis quand vous l'avez mis en place, cette assistante ? »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame le Maire : « Depuis quelques mois seulement. »

Madame BOTTAIS : « Et pourquoi on n'est pas au courant et qu'on le découvre seulement aujourd'hui ? »

Madame le Maire : « Il n'y a pas d'obligation. »

Madame BOTTAIS : « Il n'y a pas d'obligation et là, vous ne nous demandez pas si on est d'accord et de voter ! »

Madame le Maire : « Je n'ai pas à vous le demander. »

Madame BOTTAIS : « D'accord. Encore un point que l'on ne savait pas mais merci, grâce à vous, je viens de l'apprendre. »

Monsieur GOUPIL : « Est-ce qu'il serait possible d'avoir une copie de votre rapport pour que l'on puisse en discuter à une autre réunion car je pense que le temps avance. »

Madame le Maire indique que Madame BOTTAIS n'a pas terminé son propos. Elle lui donne donc la parole.

Propos inaudible, Madame BOTTAIS s'exprimant en dehors du micro.

Monsieur BORDONALI : « Non, sur l'optimisation, vous l'avez dit, le positionnement, le dimensionnement, il n'y a pas de langue de bois. Il est difficile de considérer qu'il faut recruter nombre d'agents tant que l'on n'a pas défini le temps passé par les agents sur des tâches qui pourraient être améliorées par d'autres dispositifs et limiter ainsi le nombre de recrutements. Pour vous répondre, optimiser n'est pas un mot un peu fourre-tout ; l'objectif c'est de définir la charge de travail des agents avec les améliorations proposées et voir derrière quel sera le besoin de personnel supplémentaire pour avoir une visibilité complète sur le besoin réel. C'est sûr, c'est un peu frustrant à ce stade mais on est vraiment sur le dimensionnement des besoins. »

Madame BOTTAIS : « Pourquoi que des dirigeants, pourquoi que des directrices, directeurs, peu importe, on s'en moque, pour ne pas les nommer ? Pourquoi pas de simples agents aussi ? Ils ont certainement des choses à apporter, je pense. »

Monsieur BORDONALI : « Il n'y a pas dans la méthode des agents plus simple que d'autres, ils sont tous importants. L'objectif était de partir du principe que les représentants hiérarchiques des agents connaissent leurs agents, disposent de leur retour parce qu'ils sont au quotidien avec eux et donc, ils font des retours équilibrés de ce qui va et de ce qui va moins bien au sein de la collectivité. On peut quand même penser dans une organisation, surtout quand on balaye large avec tout le comité de direction et pas que, on a un retour qui est, en fonction des entretiens, le reflet de la réalité du terrain. Mais, on peut très bien, et c'est un choix de méthode, aller faire de l'échantillonnage et rencontrer des agents. Ce n'est pas la méthode qui a été sélectionnée mais ça peut être un complément à ce qui a été proposé. »

Madame BOTTAIS : « Parce qu'en théorie et en pratique, c'est tout à fait différent. »

Monsieur QUIBEL : « On a travaillé en aveugle. Il y a quelques questions auxquelles vous avez répondues indirectement. Donc, on voudrait connaître le volume horaire des personnes que vous avez rencontrées. On se pose quelques questions mais ce n'est pas un débat que l'on lance. Comment on est associé ? Quelle mise en œuvre ? Quel accompagnement ? Et on demande que le bilan final soit fait en conseil municipal. Si l'on pouvait participer, ce ne serait pas mal, si vous voulez nous associer. On voudrait également avoir une idée du calendrier. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Monsieur BORDONALI : « Je vais répondre sur les suites possibles et, entre guillemets, après le choix ne me reviendra pas, vous le comprenez aisément. Les suites d'un audit ou d'une mission d'accompagnement, on va dire les choses de manière à peu plus pondérée si je peux me permettre, c'est bel et bien d'associer le maximum de personnes à une organisation mais ce n'est pas à moi d'en décider mais je vous rejoins. Plus il y a de monde qui est dans cette boucle vertueuse d'optimisation, mieux c'est. Les suites, c'est bel et bien l'après de toutes les questions que vous allez poser et qui vont concourir à améliorer le diagnostic existant. Donc, c'est un peu préjuger de l'avenir de dire que l'on ne va pas améliorer ce diagnostic de tous vos retours qui sont, à mon avis, importants. Les suites, en terme de temporalité, vous l'avez vu de manière un peu rapide certes, mais on est sur des choses à très court terme pour certains objectifs ou actions. L'organigramme et autres peuvent être des sujets qui vont relativement vite si c'est consensuel mais d'autres sujets comme le guide de procédures, le contrat de service entre agents, prennent plus de temps et qui méritent d'aller vraiment dans la mécanique et pourquoi pas, en lien avec tous les agents, enfin un échantillon d'agents car tous les agents, ce serait présomptueux de ma part, -d'ailleurs, la suite ne m'est pas spécialement réservée, moi ou un autre- et regarder comment derrière on peut construire cette méthode ensemble. Mais, je sais que c'est un peu frustrant j'y reviens, mais c'est encore un peu tôt parce qu'on attend un retour global pour améliorer ce diagnostic qui pour le coup, se veut être humble de la situation de la collectivité et du partage d'informations que l'on a vu. »

Madame BOTTAIS : « Est-ce que Madame le Maire, vous vous engagez à nous donner le support complet ? »

Madame le Maire : « Il sera sur vos tablettes en dématérialisé. »

Madame BOTTAIS : « Parce que c'est dommage, vous faites du bon travail Monsieur et on n'en voit qu'un échantillon. »

Madame le Maire : « J'ai la réponse pour les services techniques et je voulais qu'elle soit exacte justement : il y a 18 agents + 2 agents remplaçants, donc au total 20 agents. »

Madame le Maire remercie Monsieur BORDONALI pour ce travail et cette présentation.

20 – QUESTIONS DIVERSES

Madame le Maire rappelle à l'assemblée que les questions diverses doivent être lues dans l'intégralité de ce qui a été envoyé et rien de plus et rien de moins. Elles n'ouvrent pas le droit à débat comme l'indique le règlement intérieur. Madame le Maire s'engage à répondre à chaque question diverse et donne la parole à Madame BOTTAIS.

Madame BOTTAIS : « On est bien d'accord, ce sont bien les trois dernières questions que je vous ai envoyées en temps et en heure. »

Madame le Maire : « Comme vous voulez, je vous écoute. »

Madame BOTTAIS : « Ma question n°1 : Lors des violences urbaines en France des 29 et 30 juin 2023, après la mort du jeune Nahel, vous avez été vue par un habitant en compagnie de votre chauffeur-garde-du-corps à une heure très tardive dans le centre-ville du Houlme, devant la pharmacie. La personne est formelle et vous a parfaitement reconnus. Vous êtes descendus tous les deux de votre véhicule pour interpeller des jeunes. Vous étiez équipée d'un tonfa, une arme de 6^{ème} catégorie. Nul ne pouvant ignorer la loi, surtout pas une élue de la République, vous savez que le port ou le transport sans motif légitime, des armes de 6ème catégorie (nommément désignées ou non) constitue une infraction au Code Pénal, qualifiée "délit" et passible d'un maximum de 3 ans d'emprisonnement et d'une amende pouvant aller jusqu'à 4000 euros (code de la défense art. L 2339-9). Vous aviez choisi vos questions lors du dernier conseil et vous vous êtes emportée quand j'ai évoqué cette affaire. C'est la seconde fois que je vous interpelle sur ce genre de question. La fois dernière

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

vous n'avez pas répondu sur le port d'une veste de police lorsque vous êtes arrivée sur les lieux de l'individu qui menaçait de se suicider rue de la Fontaine.

Ma question : Nous ne savons pas ce qui peut justifier qu'un maire et son chauffeur-garde-du-corps s'autorisent de telles dérives en se prévalant de droits totalement usurpés et illégaux. D'où détenez-vous les autorisations pour patrouiller et intervenir ainsi et sur une commune qui n'est même pas la vôtre ?

Madame le Maire : « Dans le cadre des émeutes du 29 et 30 juin 2023, la police municipale, l'agent missionné sur la prévention et tranquillité publique et moi-même, étions mobilisés pour prévenir tout débordement sur la Commune. J'étais en Mairie avec le responsable de la police municipale et nous avons procédé toute une partie de la nuit au visionnage des caméras de vidéosurveillance, permettant ainsi d'avoir un aperçu des différents quartiers de la Commune. Une seule intervention a eu lieu cette nuit-là à hauteur de l'EHPAD Côte de Velours pour un départ d'incendie de poubelle qui, grâce à notre intervention a très vite été maîtrisé.

La police municipale a également patrouillé sur la Commune du Houlime puisque, je vous le rappelle, notre police municipale est mutualisée et il importait également de veiller à la sécurité de cette Commune. Le contrôle effectué par les agents de police se situait à hauteur du parc municipal.

Quant à mon intervention devant la pharmacie du Houlime à une heure tardive, munie d'un tonfa, ou bien encore le port d'une veste de la police municipale, ce n'est qu'allégation de votre part. Je suis maire de la Commune et c'est une charge suffisamment conséquente en termes de responsabilités, d'engagement et d'emploi du temps. Je n'ai pas la prétention d'endosser en plus, la nuit, le costume de « super-héros » des séries télévisées.

Je conclurai mon propos sur ce point sur la bonne tenue de nos jeunes et moins jeunes d'ailleurs lors de ces émeutes qui ont su faire preuve d'un grand discernement en adoptant une attitude raisonnable et responsable, pour le bien de notre Commune. »

Madame BOTTAIS : « 2^{ème} question : Je vous repose une fois encore la question à propos du self-service du collège Alain. Il n'est pas question que vous vous dérobiez parce qu'il s'agit des affaires de la commune, de son argent, de ses agents et de son matériel qui ont servi à transporter ce mobilier du collège Alain jusqu'à la cuisine centrale de Bondeville. Il y a été installé en urgence avec tous les frais et le temps nécessaires d'agents de la commune pour être rapporté quelques semaines plus tard au collège Alain par les mêmes moyens suite à une convocation par la direction générale du Département pour vous expliquer.

Ma question : Nous ne souhaitons pas vos grands discours travaillés par un avocat mais votre réponse claire : vrai ou faux ? »

Madame le Maire : « Le self démonté au Collège était voué à la destruction alors qu'une petite partie pouvait être utilisée à titre pédagogique pour nos rationnaires et soulager le travail des agents à la cuisine centrale : moins d'aller-retour avec les plats, les enfants se servant au buffet. Ce self a donc été transporté de Maromme à Notre-Dame de Bondeville, soit environ 3 kilomètres par notre collectivité puisqu'il était pour notre usage. Cette portion de self, comme je vous le disais, représentait effectivement un enjeu pédagogique, permettant ainsi aux élèves de pouvoir se projeter dans ce que sera le futur restaurant scolaire de la nouvelle école. Au vu de la polémique montante, et c'est bien dommage, nous avons décidé de déposer ce self pour la destruction totale, ce qui a été effectivement fait. »

Madame BOTTAIS : « 3^{ème} question : Vous avez tous eu connaissance de l'article d'un journal local d'investigations. Ce journal a été créé et est rédigé par de vrais journalistes qui ont fait l'ENJ. Il a pour habitude de ne pas publier n'importe quoi sans en avoir les preuves suffisantes afin de ne pas être attaqué par la suite. Notre question à Madame le maire devra être claire et rapide. Le mal-être des agents de cette mairie qui est dénoncé depuis des mois est avéré et vous le savez bien. Des avantages pour les uns, des pressions ou des sanctions pour les autres, et plus particulièrement

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

contre ceux qui osent vous tenir tête. En nommant Monsieur Tannay à une délégation ressources humaines, il a cru bon de s'associer à vous sans rien savoir de ce qui se passait réellement en interne et s'est fait, avec votre DRH, le bras armé d'une espèce de « chasse aux sorcières » contre des agents qui vous posent un problème. Au passage nous réclamons l'arrêt de cette enquête disciplinaire que vous avez lancée personnellement. Beaucoup d'agents n'osent pas encore parler mais certains ont de quoi faire d'autres révélations, comme celles que nous avons pu lire dans le Poulpe.

Ma question : N'avez-vous pas prétendu que cette pression et cette enquête disciplinaire n'étaient pas de votre fait mais que c'était une initiative de votre DRH ? Vrai ou faux ? Ceci pour faire prendre conscience aux élus... »

Madame le Maire l'interrompt : « Non, non, vous restez sur votre question et votre question, elle s'arrête-là. »

Madame BOTTAIS : « Ah non, elle ne s'arrêtait pas là, non, non, j'avais mis une phrase. »

Madame le Maire : « Elle est imprimée. »

Madame BOTTAIS : « Moi aussi, c'est imprimé, regardez. »

Madame le Maire : « Je puis vous assurer que j'ai le mail et ce... »

Madame BOTTAIS : « Ah, parce que ça vous dérange encore ! »

Madame le Maire : « Non, pas du tout. »

Madame BOTTAIS : « Alors, vous n'êtes pas fairplay pour me faire terminer parce que je vous ai envoyé la totalité. »

Madame le Maire : « Je lis ce que j'ai. »

Madame BOTTAIS : « J'avais mis : ceci pour faire prendre conscience aux élus de votre majorité qu'avec vos délégations de signature, vous vous exposez plus tard à un revirement de situation et à un renvoi vers vos propres responsabilités. Je comprends que cette dernière phrase vous dérange. »

Madame le Maire : « Cela ne me dérange pas »

Vérification effectuée à posteriori : Dans le corps du mail envoyé par Madame BOTTAIS le 13/07/2024 à 19 heures 22 à Madame le Maire, aux élus de la majorité, dissidents et de la minorité et à la DGS, la dernière phrase évoquée ci-dessus n'y figure pas.

Madame le Maire : « Au vu de l'organigramme des services, aucun agent n'a le qualificatif de Directrice des Ressources Humaines. En revanche, il existe un poste de Responsable des Ressources Humaines. Aucune enquête disciplinaire n'est en cours, mais en revanche, il y a bien une enquête administrative. La diligence de cette enquête administrative a été motivée par des témoignages écrits d'agents, indiquant que des faits passibles d'une sanction disciplinaire auraient été commis par un ou des agents employés par la collectivité.

Dans le cadre de l'enquête administrative, la collectivité n'exerce aucune pression sur ces agents. L'enquête administrative n'a pour objectif que de s'assurer de l'existence et de la véracité d'une situation. Ainsi, elle permet de se baser sur des éléments objectifs et explicables qui seront alors pris en considération. Néanmoins, au sein de la fonction publique, il existe une forme limitative de la « subjectivité » des agents, car celle-ci est soumise (entre autres droits, obligations et devoirs) au devoir de réserve et discrétion professionnelle.

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Ce seront les conclusions de cette enquête administrative qui n'ont pas encore été rendues qui permettront de savoir s'il est opportun ou non d'ouvrir une procédure disciplinaire. À ce jour, et depuis le début de l'enquête administrative, il n'a pas été question de sanction. Aborder ce sujet sans en avoir obtenu les conclusions, est prématuré. »

Madame le Maire donne ensuite la parole à Monsieur QUIBEL.

Monsieur QUIBEL : « Question de Bondevillais : De nombreux Bondevillais, de tous bords politiques, nous ont demandé pourquoi les flyers qui ont été distribués sous votre égide à tous les Bondevillais, lors des élections législatives, ne respectaient pas les obligations légales et, ils insistaient pour savoir comment était financé ce type de document à Notre-Dame-de-Bondeville tant pour son édition que pour sa distribution ; financement personnel ou financement de la Commune ? »

Madame le Maire : « Aucune obligation de mentionner une obligation légale sur les documents distribués. Seuls les documents de propagande officiels doivent porter ses mentions. Ce flyer relève de l'initiative de notre Député, Gérard LESEUL, à laquelle je me suis associée. Cette dépense figure donc dans ses comptes de campagne. »

Madame JARNIOU : « Madame le Maire, lors du dernier Conseil Municipal, nous avons longuement débattu autour de la validation des votes et du fonctionnement en CST (Comité Social Territorial). Les réponses qui ont été données sont restées pour le moins évasives. Après recherche il s'avère que vous avez délégué, par arrêté, à un membre de votre liste, la Présidence. »

Pour mémoire : Le CST est composé de représentants des collectivités et établissements publics désignés par l'autorité territoriale, formant le collège des employeurs, et de représentants du personnel, élus au scrutin de liste à la représentation proportionnelle.

Le représentant de l'autorité territoriale est obligatoirement un élu, désigné parmi les membres de l'organe délibérant de la collectivité (Conseil Municipal, Comité Syndical, Conseil d'Administration, Conseil Communautaire).

Vous avez fait le choix de désigner des représentants des collectivités, nous n'osons pas dire : une nouvelle fois en catimini. De nombreux dysfonctionnements sociaux professionnels en lien avec le CST font jour au sein des personnels de notre commune.

Notre demande : Par soucis de transparence, par équité représentative du Conseil Municipal et pour l'équilibre social et professionnel auquel ont droit nos agents nous vous demandons de nommer un membre de notre liste que nous suggérons en la personne de Monsieur Alain QUIBEL. »

Madame le Maire : « Article 6 du décret n° 2021-571 sur la composition du collège des représentants de la Collectivité : Désignation par l'autorité territoriale par arrêté municipal de membres de l'organe délibération ou d'agents de la collectivité. Et c'est ce que nous avons fait. »

Monsieur QUIBEL intervient hors micro, d'où l'impossibilité de retranscrire ses dires.

Madame le Maire : « Je vous ai répondu, il n'y a pas de débat, vous savez, je respecte le règlement. Je ne change pas la composition du CST, c'est tout. La question suivante s'il vous plaît. »

Madame HAUCHARD : « C'est avant tout une question de régularisation. Dans cette période de soldes et avant les vacances nous voudrions solder un certain nombre de points sur lesquels vous vous étiez engagée, des éléments que vous deviez nous transmettre ou des réponses que vous deviez nous formuler :

- Quartier Jean Moulin, avez-vous prévu d'intégrer dans vos travaux les différents acteurs de cette rénovation dont les habitants et d'étendre cette réflexion à une approche urbanistique globale à notre commune comme nous l'avions suggéré ; cela est-il fait ?

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

- Vente des terrains du Mont-Cauvel, du Chasse-Marée et des Longs Vallons au profit de la Métropole Rouen Normandie ;
- En question subsidiaire, nous vous avons demandé de faire figurer lors d'un prochain conseil les actes ou les promesses de vente que vous déteniez : peut-on les avoir ? »

Madame le Maire : « Comme vous le savez, nous avons validé lors du dernier Conseil Municipal le Contrat de Ville 2024/2030 « Engagements quartiers 2030 ». La rénovation du quartier Jean Moulin est un axe de travail de ce Contrat de Ville puisqu'il permettra aux différents acteurs (Préfecture, Métropole, Bailleurs sociaux, Ville, associations, etc.) de travailler ensemble pour faire émerger une ébauche.

Pour les ventes de terrains, la délibération concernant cette vente de terrains a été prise lors du Conseil Municipal du 28 mai dernier. Le délai de recours contre la délibération sera purgé fin septembre (article L.242-1 du code des relations entre le public et l'administration). La signature de l'acte pourra intervenir dès lors.

Pour la question subsidiaire, merci de nous faire connaître quels actes de vente voulez-vous consulter afin que les services puissent vous les préparer en amont. »

Madame le Maire demande au Groupe d'Osez le Renouveau de poursuivre la lecture de ses questions qui n'ont pas été posées en totalité.

Monsieur QUIBEL : « Mise en place de la prime de pouvoir d'achat exceptionnelle. Nous vous avons demandé de nous transmettre le nombre de personnes qui percevront cette prime, le coût en net pour les agents par tranches définies dans le tableau de l'affaire 8, le montant total de cette prime à la charge de la commune. »

Madame le Maire : « 111 agents ont bénéficié de cette prime représentant un montant total de 16 805 euros se décomposant ainsi qu'il suit :

- 33 agents ont reçu une prime de 224€ bruts correspondant à la première tranche de rémunération brute,
- 36 agents ont reçu une prime de 196€ bruts correspondant à la 2ème tranche de rémunération brute,
- 17 agents ont reçu une prime de 168€ bruts correspondant à la 3ème tranche de rémunération brute,
- 9 agents ont reçu une prime de 140€ correspondant à la 4ème tranche de rémunération brute,
- 2 agents ont reçu une prime de 112€ bruts correspondant à la 5ème tranche de rémunération brute,
- 2 agents ont reçu une prime de 98€ bruts correspondant à la 6ème tranche de rémunération brute,
- 12 agents ont reçu une prime de 84€ bruts correspondant à la 7ème tranche de rémunération brute.

Quant à votre demande de connaître le coût net pour les agents, différents éléments entrent en compte puisque le calcul de cette prime prend en compte différents critères notamment la proratisation du temps de présence sur la période définie par décret et du taux d'emploi. De ce fait, les agents d'une même tranche n'ont pas forcément la même indemnité nette. »

Monsieur QUIBEL : « Nous avons constaté que des postes sont occupés par de nouvelles personnes, pouvez-vous nous transmettre, enfin, un organigramme à jour et avec des photos.
On a entendu ce que vous avez dit, mais ça veut dire que c'est quelque chose : cela fait quatre ans que nous sommes au Conseil Municipal. »

Madame le Maire : « Monsieur BORDONALI vous a fait part des travaux à entreprendre dans le cadre de la restitution de l'audit organisationnel. Je ne sais pas à quelle personne vous faites référence exactement. S'il s'agit de l'accueil, ces personnels sont employés en qualité de contractuels pour palier des absences. Je vous rappelle que la fourniture d'un organigramme avec photos n'est pas une obligation. »

Monsieur QUIBEL : « Oui, on sait mais cela veut dire que l'on ne connaît aucun des personnels pratiquement. »

Commune de Notre-Dame de Bondeville

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Madame JARNIOU : « Instauration de l'astreinte décisionnelle. Nous souhaitons savoir si le Comité Social Territorial (CST) a validé ce nouveau fonctionnement et les données chiffrées qui vont avec sachant que l'essai est déjà engagé ? »

Madame le Maire : « Le CST a bien validé l'astreinte décisionnelle. Cependant, celle-ci n'a pas encore été mise en place en raison du congé du Responsable de la Police Municipale. »

Madame JARNIOU : « Malgré nos multiples demandes nous n'avons toujours pas la fiche de poste de l'agent à l'orientation sécuritaire ; quelle est sa fonction exacte ? »

Madame le Maire : « Je vous ai déjà répondu que la fiche de poste est à votre disposition et consultable en Mairie. »

Madame JARNIOU : « C'est toujours aussi ridicule et méprisant, nous réitérons pour les photos des membres de notre liste, cela fait quatre ans, à avoir des photos simplement correctes et respectueuses sur le site de la ville comme vous l'avez fait pour vos élus. »

Madame le Maire : « Je vous invite à nous fournir vos photos afin que notre agent en charge de la communication puisse les intégrer au site Internet de la Ville. »

Madame JARNIOU : « Dans les autres villes, cela ne se passe pas comme cela. Tout le monde fait en même temps la photo en début de mandature. »

Madame le Maire : « Il n'y a pas de débat, mais fournissez-nous les photos, il n'y a pas de souci, on les mettra sur le site. »

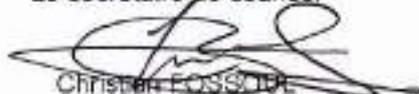
Monsieur QUIBEL : « Vous vous étiez engagée à nous transmettre l'avis de fermeture de l'école Victor Hugo voire la dernière visite de la commission de sécurité. Peut-on l'avoir ? C'était l'un de vos arguments par rapport à la construction de la nouvelle école. »

Madame le Maire : « Depuis votre précédente demande, le dossier est à votre disposition pour consultation en mairie. »

L'ordre du jour étant épuisé, Madame le Maire remercie l'assistance et souhaite à tous une excellente fin de soirée.

Le Conseil Municipal est clos à 21 heures 45.

Le secrétaire de séance,



Christian FOSSIER

Madame le Maire,

Myriam MULOT